

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 3 FEVRIER 2020

Etaient présents : MM. ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, VILLIERS Gérard, GILLIER Claudette, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, COHADE Mercedes, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Etaient excusés : M. CARRIER Laurent et Mme DELAVENAY Chantal qui donne pouvoir à Mme TISSOT Joëlle

Secrétaire de séance : M. VILLIERS Gérard

* * *

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis a :

Approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre la CCPR et les Communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, Saint Laurent, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt pour le choix d'un fournisseur de repas en liaison froide.

Fixé les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Approuvé la convention de mise à disposition à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour une intervention de 6 jours de l'archiviste intercommunal, pour assurer la maintenance des archives de la commune.

Décidé de verser une prestation aux agents récipiendaires de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de l'action sociale menée par la commune pour ses employés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.

Fait à AMANCY le 4 février 2020

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET